

ARRETE DU MAIRE Police Municipale

Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Création d'un branchement en eaux usées – Rue des carrières - ARR2023-10-19-120-

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,

L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'entreprise SOGEA FRANCHE-COMTE sise 13 rue des pins ZA la Craye – zone europolys II à AUTECHAUX (25110)

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de création d'un branchement en EU, rue des carrières à Seloncourt.

- ARRÊTONS -

ARTICLE 1 : Des travaux de création d'un branchement en EU vont avoir lieu à SELONCOURT au 2, rue des carrières. Ces travaux se dérouleront entre le 26 octobre 2023 et le 10 novembre 2023 pour une durée de 3 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, la circulation des véhicules légers sera réduite sur une seule voie, régulée par alternat manuel. La circulation des véhicules de + de 3.5 T de PTRA sera interdite, rue des carrières. La vitesse sera limitée à 30 Km/h, rue des carrières.

ARTICLE 3: La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise SOGEA FRANCHE COMTE sise 13 rue des pins ZA la Craye – zone europolys II,à AUTECHAUX (25110), chargée des travaux et sous leur responsabilité.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 19/10/ 2023 PO / Le Maire - ROBERT Jean-Marc Adjoint à la Voirie et à la Circulation.

